

13 – Approbation de l'adhésion à l'organisme national d'études et d'expérimentation Plante & Cité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modalités d'adhésion à l'Association Plante & Cité,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 24 juin 2025,

Considérant l'importance de la végétalisation urbaine, de la biodiversité et de la gestion durable des espaces verts pour améliorer la qualité de vie des habitants et contribuer à la lutte contre le changement climatique,

Considérant le souhait de la commune de partager et de mettre en commun les connaissances, les expériences et les données relatives à la végétalisation urbaine,

Considérant que l'Association Plante & Cité propose la mise à disposition d'une base de données accessible via une plateforme en ligne, permettant à ses membres de bénéficier d'un outil collaboratif performant,

Considérant la nécessité pour la commune d'adhérer à l'Association Plante & Cité pour participer à cette dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques et d'amélioration du cadre de vie des Maisonnais,

Délibère

Article 1

Adhère à l'Association Plante & Cité dont le montant annuel pour les collectivités territoriales de 50.001 à 100.000 habitants est fixé à 1.295 € pour l'année 2025.

Article 2

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 04/07/2025

Délibération adoptée par :

45 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20250626-DEL13ST260625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 26 juin à 20 heures 30, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 18 juin 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, M. CADEDDU, Mme HARDY,
M. BORDIER, Mme BEYO,

Adjoint au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, DELESSARD,
HERMOSO, FRANCKHAUSER, M. FRANCINI, Mme SOUBABERE,
M. MONFORT, Mmes DOUIS, VINCENT, MM. DELEUSE, MAROUF,
Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, M. BALLERINI, Mme LATOUR,
MM. HUGON, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CAPITANIO, ayant donné mandat à Mme PARRAIN jusqu'à la question n°17

Mme PEREZ, ayant donné mandat à Mme HARDY

M. MARIA, ayant donné mandat à M. CHAULIEU jusqu'à la question n°17

M. HERBILLON, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. REMINIAC, ayant donné mandat à M. CADEDDU

Mme YVENAT, ayant donné mandat à Mme DELESSARD

Mme PAIRON, ayant donné mandat à Mme FRANCKHAUSER

M. FRESSE, ayant donné mandat à M. FRANCINI

M. TURPIN, ayant donné mandat à Mme DOUIS

M. SIMEONI, ayant donné mandat à M. TENDIL

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à Mme LEYDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme LATOUR jusqu'à la question n°1

M. BOUCHÉ, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BETIS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 20 heures 30.

Adressé de réception en préfecture
094-219400462-20250626-DEL13ST260625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025